

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30**, au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 3 368 361, situé au 915, rue du Mont-Girard, dans la zone RFVR-3.

La présente demande consiste à autoriser une superficie de l'ensemble des bâtiments accessoires de 212,59 mètres carrés, alors que la superficie maximale autorisée en vertu de l'article 28 du *Règlement de zonage n° 474* est de 129,5 mètres carrés.

Cette demande vise à autoriser la construction d'un abri d'auto et à régulariser la situation des bâtiments accessoires existants pour lesquels un permis a déjà été délivré.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 SEPTEMBRE 2025**



Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe